MAIRIE DU



ARRETE n° 24/02

FUGERET
(Alpes de Haute-Provence)

OBJET: stationnement interdit - place du Four-

Le Maire de LE FUGERET,

- Vu les articles L 2212-1 et L 2212-5 du Code des Collectivités Territoriales.
- Vu les articles L 2213-1 et L 2213-2 du Code des Collectivités Territoriales.
- Vu le Pouvoir de Police du Maire sur le territoire de la commune,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 01/03/2024;

Arrête:

- <u>Article 1:</u>

Le stationnement est interdit place du Four.

- Article 2:

Le Maire, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'ANNOT et d'ENTREVAUX sont chargés de l'exécution du présent arrêté. - Article 3:

Copie du présent arrêté sera affichée aux endroits habituels et transmise à

- *Madame la Sous-Préfète de CASTELLANE,*
- Gendarmerie d'ANNOT

Fait à LE FUGERET, le 04/03/2024



Mairie de LE FUGERET-Hôtel de Ville-3 place de la Mairie- 04240 LE FUGERET

■: 04-92.83.20.16

: 0970621298

E-m@il: le.fugeret.mairie@wanadoo.fr / www.lefugeret.com